

Création de tribunaux criminels : des avis mitigés

JUSTICE Le gouvernement souhaite créer des tribunaux criminels afin de juger les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion. En Charente, les avocats sont partagés sur le sujet

ANTOINE BENEYTOU
angoulême@sudouest.fr

C'est l'un des projets phares du gouvernement, annoncé début mars dans le cadre de la nouvelle réforme judiciaire : la création de tribunaux criminels. Entre le tribunal correctionnel et la cour d'assises, ils jugeront les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion criminelle tels que les viols, les vols avec arme ou encore les coups mortels. Cette instance sera composée de cinq magistrats professionnels. Sans jurés populaires, donc. L'expérimentation démarrera début 2019 dans quelques départements. L'objectif avancé par la Garde des Sceaux est de réduire les délais de jugements. En Charente, les avocats ont des avis partagés sur ce projet.

« Cela va créer du contentieux » À commencer par l'ancien bâtonnier, Lionel Bethune de Moro : « La principale réaction, c'est qu'on gère la pénurie de moyens par une réforme à l'économie. » Il y voit une mesure « dictée par une problématique de coût ». « On essaie de trouver des solutions pour la gestion des stocks mais la longueur des délais est due à la durée de l'instruction », analyse Rachid Rahmani pour qui « les deux mots tribunal et criminel ne vont pas ensemble ». Selon lui, cette nouvelle instance judi-



Les tribunaux criminels jugeront les crimes punis de quinze à vingt ans de prison, sans jurés populaires. PHOTO ARCHIVES MICHEL AMAT

ciaire risque de « créer du contentieux. On va se battre sur le qualificatif. » Pour M^e Rahmani, les appels devant la chambre de l'instruction vont donc se multiplier : « Cela va déplacer le problème. »

S'il est attaché à cette juridiction, Lionel Bethune de Moro reconnaît toutefois que la cour d'assises, « cette "Rolls", est un peu grippée ». Avec des délais de jugements relativement longs. « C'est un problème pour l'accusé mais aussi pour les parties civiles qui attendent de faire leur deuil et de se reconstruire. » C'est justement pour cette raison que sa consœur, Valérie Barraud Le Boulc'h, ne se dit « pas opposée » aux tribunaux criminels. Toujours dans cette logique d'accélérer les jugements. « Et puis notre bonne vieille cour d'assises est un modèle un peu ancien et dé-

passé. Je n'ai jamais porté aux nues les jurés populaires. J'ai confiance dans les magistrats professionnels. » Sur les jurés populaires, Jean-François Changeur estime lui aussi que « faire entrer l'émotion peut être dangereux ».

« Le temps y est suspendu »

Toutefois, selon lui, la cour d'assises permet de « prendre le temps de juger. Le temps y est suspendu. J'ai peur que devant un tribunal criminel ce soit différent. » Outre ces contingences de calendrier, François Des Minières y voit un coût moindre pour le contribuable. Lors des audiences aux assises, témoins, experts et jurés sont en effet défrayés. Mais, à l'instar de Jean-François Changeur, François Des Minières craint pour « l'oralité des débats qui amène parfois la manifesta-

tion de la vérité ». L'avocat s'interroge également sur le critère de compétence de ces tribunaux criminels. « Ne pourrait-il pas davantage être suggéré de recourir à ces tribunaux, non pas en fonction de la peine criminelle encourue mais au regard de la reconnaissance ou non de la culpabilité par l'accusé ? En effet, il m'apparaît que le recours aux jurés populaires et à leur intime conviction n'a de véritable intérêt que lorsque la question de la culpabilité est posée. » Il ajoute : « Recourir aux tribunaux criminels départementaux uniquement pour ces dossiers où la culpabilité est acquise [...] permettrait de désengorger utilement nos juridictions en matière de crimes. » En clair, François Des Minières imagine un tribunal criminel utilisé lorsque les faits sont reconnus.

FAITS DIVERS

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Un bénévole du Grand prix cycliste frappé par un automobiliste

La troisième édition du Grand prix cycliste de Louzac-Saint-André a été perturbée, samedi après-midi. Pour protéger ce circuit de neuf kilomètres, des signaleurs sont disposés aux intersections afin de réaliser les filtrages, au fur et à mesure de la course, entre les sportifs et les automobilistes. Mais un conducteur n'a visiblement pas respecté les consignes et a pris une rue dans le sens inverse de la course. Suivant les consignes de la préfecture, un bénévole du club loisirs Martell Cyclos a pris en photo l'immatriculation pour se couvrir en cas d'accident. Ce geste aurait énervé le conducteur qui aurait asséné un coup-de-poing au visage du signaleur. Ce dernier, âgé de 56 ans, a été légèrement blessé. Il a déposé plainte à la gendarmerie. Le suspect, originaire de la commune et facilement identifié, a été entendu hier par les enquêteurs. On ignore, pour l'heure, la suite qui sera donnée à cette affaire de violences.

SEGONZAC

Un millier de litres d'eaux-de-vie volé sur le long terme

Qui a pu subtiliser un millier de litres d'eaux-de-vie ? La question se pose à Segonzac où une petite maison aurait fait les frais d'un voleur selon « Charente Libre ». Les gendarmes confirment qu'une enquête est en cours. Mais devant l'importante quantité dérobée, il semblerait que l'action ne se soit pas faite en une fois mais sur le long terme.

ANGOULÊME

Ivre, il insulte les policiers venus lui porter secours

Le jeune homme de 20 ans doit amèrement regretter sa saute d'humeur. Hier matin, il est remarqué par des policiers pour être en état d'ivresse manifeste. Les fonctionnaires l'embarquent pour le placer en cellule de dégrisement mais, avant ça, font un saut au centre hospitalier d'Angoulême. Là, le jeune homme s'énerve, insulte les policiers et tente de porter un coup de tête à l'un d'eux. Résultat : la nuit a été passée en garde à vue et l'homme âgé d'une vingtaine d'années devra s'expliquer devant un tribunal en septembre.

BRESDON (17)

Un blessé léger dans une sortie de route

Les pompiers de Charente sont intervenus samedi à 15 h 30 à Bresdon, à la frontière avec la Charente-Maritime, après qu'un automobiliste a fait une sortie de route. Légèrement blessé, le conducteur de 61 ans, seul en cause, a été transporté à l'hôpital de Ruffec.

Un local à chaudière en proie aux flammes à Saint-Genis-d'Hiersac. Un incendie s'est déclaré dans un local abritant une chaudière à bois, hier vers 15 heures. Rapidement maîtrisé, le feu à toutefois détruit la salle de 25 m². L'habitation attenante, elle, a été totalement préservée.

Côté vap, l'e-cigarette des buralistes

ÉCONOMIE Éric Drouillet, responsable à Angoulême diffusion presse, a lancé, en novembre, Côté vap. Soixante-dix buralistes y adhèrent déjà

Responsable chez Angoulême diffusion presse (ADP) - société distributrice de la presse parisienne en Charente -, Éric Drouillet a constaté l'évolution en berne du métier de buraliste dans un contexte où la vente de journaux papier ne cesse de baisser et le prix des cigarettes d'augmenter. Il a surtout vu arriver, à partir de 2013, des enseignes indépendantes sur le marché de niche de la cigarette électronique. Ces ingrédients réunis l'ont mené à réfléchir à une solution pour endiguer la perte de clients des buralistes. Cette solution s'appelle Côté vap.

34 parfums, 5 taux de nicotine Ce concept 100 % charentais propose aux commerçants une vitrine de cigarettes électroniques préalablement sélectionnées. Éric

Drouillet l'assure : « Le meilleur rapport qualité/prix du marché. » Pour le liquide des cigarettes électroniques, le commercial a décidé de s'appuyer sur du « made in Charente » avec la marque So Good. « Nous avons 34 parfums disponibles et cinq taux de nicotine différents. »

Dans la formule Côté vap, la marque assure la formation des buralistes afin qu'ils puissent conseiller au mieux leurs clients. Un site Internet a également été développé pour présenter chacun des produits et les points de vente partenaires.

Au total, 70 commerçants de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne ont déjà adopté Côté vap après seulement cinq mois d'existence.



Éric Drouillet présente une des e-cigarettes de Côté vap. L. DEQUIER